

SAFETY DATA SHEET

PROSOCO, Inc.



Date d'émission 11-nov.-2014

Date de révision 11-nov.-2014

Version 1

1. Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

Identificateur de produit

Nom du produit Consolideck® SingleStep®

Autres moyens d'identification

Code du produit 46031
N° ID/ONU UN1866

Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

Utilisation recommandée Réservé aux utilisateurs professionnels.
Utilisations contre-indiquées Aucun renseignement disponible

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Manufacturer Address
PROSOCO, Inc.
3741 Greenway Circle
Lawrence, Kansas 66046

Numéros de téléphone d'urgence

8:00 AM – 5:00 PM CST Monday-Friday 785-865-4200
NON-BUSINESS HOURS (INFOTRAC) 800-535-5053

2. Identification des dangers

Classification

Toxicité aiguë - inhalation (poussières/brouillards)	Catégorie 4
corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
Mutagénicité sur les cellules germinales	Catégorie 1B
Cancérogénicité	Catégorie 1B
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 1B
Liquides inflammables	Catégorie 3

Éléments d'étiquetage

VUE D'ENSEMBLE DES PROCÉDURES D'URGENCE

Danger

Mentions de danger

NOCIF PAR INHALATION
CAUSE UNE IRRITATION DE LA PEAU
Peut induire des anomalies génétiques
Peut provoquer le cancer
Peut nuire à la fertilité ou au fœtus
Liquide et vapeurs inflammables



Aspect transparent

État physique liquide

Odeur aromatique

Conseils de prudence - Prévention

Se procurer les instructions avant l'utilisation

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

Utiliser l'équipement de protection individuelle requis

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

Laver soigneusement le visage, les mains et toute surface de peau exposée après manipulation

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaude. - Ne pas fumer

Maintenir le récipient fermé de manière étanche

Mise à la terre/liaison équivalente du récipient et du matériel de réception

Utiliser du matériel électrique / de ventilation / d'éclairage / .? / antidéflagrant

Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques

Conseils de prudence - Réponse

EN CAS D'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin

En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer à l'eau/se doucher

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation

EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer

En cas d'incendie : Utiliser du CO₂, une poudre d'extinction ou une mousse pour l'extinction**Conseils de prudence - Entreposage**

Garder sous clef

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais

Conseils de prudence - Élimination

Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée

HNOC (danger non classé autrement)**autres informations**

- Peut être nocif par ingestion
- Peut être nocif en cas contact avec la peau

3. Composition/information sur les composants

Nom chimique	No CAS	% en poids	Secret commercial
Xylene	1330-20-7	40 - 70	*
Ethylbenzene	100-41-4	10 - 30	*
Solvent Naptha (petroleum) light aromatic	64742-95-6	5 - 10	*
Triethoxyoctysilane	2943-75-1	1 - 5	*

1,2,4-trimethylbenzene	95-63-6	1 - 5	*
dibutyl phthalate	84-74-2	1 - 5	*
Toluene	108-88-3	0.1 - 1	*

* The exact percentage (concentration) of composition has been withheld as a trade secret.

4. Premiers soins

PREMIERS SOINS

Conseils généraux

En cas d'accident ou de malaise, obtenir immédiatement une consultation médicale (montrer le mode d'emploi ou la fiche signalétique, si possible).

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Après le rinçage initial, retirer les verres de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Garder les yeux grands ouverts lors du rinçage. Appeler immédiatement un médecin. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.

Contact avec la peau

Laver immédiatement avec beaucoup d'eau. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. Aucune consultation médicale immédiate n'est requise.

Inhalation

Déplacer à l'air frais en cas d'inhalation accidentelle de vapeurs ou de produits de décomposition. Si la victime ne respire pas, administrer la respiration artificielle. Éviter un contact direct avec la peau. Utiliser une barrière pour effectuer du bouche à bouche. Une consultation médicale immédiate est requise.

Ingestion

Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. NE PAS faire vomir. Nettoyer la bouche avec de l'eau et boire ensuite beaucoup d'eau. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Équipement de protection

individuelle pour les intervenants en requis.

premiers soins

Éliminer toutes les sources d'inflammation. Utiliser l'équipement de protection individuelle

Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

Symptômes

Irritant pour les yeux et la peau. NOCIF PAR INHALATION.

Indication des éventuels besoins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note aux médecins

Traiter en fonction des symptômes.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés

Utilisation. Produit chimique. Dioxyde de carbone (CO2). Mousse. Eau pulvérisée (brouillard).

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas utiliser un jet d'eau solide pour éviter la dispersion et la propagation du feu.

Dangers particuliers associés au produit chimique

Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Risque d'inflammation.

Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète.

6. Mesures à prendre en cas de déversements accidentels

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles

Éliminer toutes les sources d'inflammation. Évacuer le personnel vers des endroits sécuritaires. Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Tenir les gens à l'écart des, et contre le vent par rapport aux, déversements/fuites. Faire attention au retour de flamme. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Précautions environnementales

Précautions environnementales

Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Empêcher le produit de pénétrer dans les drains. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou un système d'égouts sanitaires. Consulter la section 12 pour des données écologiques supplémentaires.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement

Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Endiguer loin à l'avant du déversement liquide pour une élimination ultérieure.

Méthodes de nettoyage

Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte. Ramasser et transférer dans des contenants correctement étiquetés. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Mettre à la terre et fixer les contenants lors du transfert du matériel. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

7. Manutention et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils sur la manutention sécuritaire

Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et autres sources d'inflammation (c.-a-d., veilleuses, moteurs électriques et électricité statique). Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser des outils anti-étincelles et du matériel antidéflagration. Tout équipement utilisé lors de la manutention du produit doit être mis à la terre. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions d'entreposage

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver dans des contenants correctement étiquetés. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et autres sources d'inflammation (c.-a-d., veilleuses, moteurs électriques et électricité statique).

Matières incompatibles

Agents oxydants forts. Acides. Halogènes.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Directives relatives à l'exposition

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH IDLH
--------------	-----------	----------	------------

Xylene 1330-20-7	STEL: 150 ppm TWA: 100 ppm	TWA: 100 ppm TWA: 435 mg/m ³ (vacated) TWA: 100 ppm (vacated) TWA: 435 mg/m ³ (vacated) STEL: 150 ppm (vacated) STEL: 655 mg/m ³	-
Ethylbenzene 100-41-4	TWA: 20 ppm	TWA: 100 ppm TWA: 435 mg/m ³ (vacated) TWA: 100 ppm (vacated) TWA: 435 mg/m ³ (vacated) STEL: 125 ppm (vacated) STEL: 545 mg/m ³	IDLH: 800 ppm TWA: 100 ppm TWA: 435 mg/m ³ STEL: 125 ppm STEL: 545 mg/m ³
1,2,4-trimethylbenzene 95-63-6	-	-	TWA: 25 ppm TWA: 125 mg/m ³
dibutyl phthalate 84-74-2	TWA: 5 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³ (vacated) TWA: 5 mg/m ³	IDLH: 4000 mg/m ³ TWA: 5 mg/m ³
Toluene 108-88-3	TWA: 20 ppm	TWA: 200 ppm (vacated) TWA: 100 ppm (vacated) TWA: 375 mg/m ³ (vacated) STEL: 150 ppm (vacated) STEL: 560 mg/m ³ Ceiling: 300 ppm	IDLH: 500 ppm TWA: 100 ppm TWA: 375 mg/m ³ STEL: 150 ppm STEL: 560 mg/m ³

NIOSH IDLH Dangereux immédiatement pour la santé ou la vie

autres informations Limites annulées révoquées par la décision de la cour d'appel dans AFL-CIO v. OSHA, 965 F.2d 962 (11e Cir., 1992).

Contrôles techniques appropriés

Mesures d'ingénierie Douches
Douches oculaires
Systèmes de ventilation. Mise à la terre/liaison équivalente du récipient et du matériel de réception.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Protection de la peau et du corps Porter des gants de protection et des vêtements de protection.

Protection respiratoire En cas d'irritation ou de dépassement des limites d'exposition, vous devez porter une protection respiratoire approuvée NIOSH/MSHA. Des respirateurs à pression positive à adduction d'air pur peuvent être requis pour des concentrations élevées de contaminants atmosphériques. Une protection respiratoire doit être fournie conformément à la réglementation locale en cours.

Considérations générales sur l'hygiène Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, l'aire de travail et les vêtements.

9. Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	liquide	Odeur	aromatique
Aspect couleur	transparent incolore	seuil de perception de l'odeur	Aucun renseignement disponible

Propriété

Valeurs

Remarques • Méthode

pH	Sans objet	Sans objet
Point de fusion/point de congélation	Aucun renseignement disponible	
Boiling point/boiling range	Aucun renseignement disponible	
Point d'éclair	41 °C / 105 °F	
taux d'évaporation	Aucun renseignement disponible	
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucun renseignement disponible	
Limites d'inflammabilité dans l'air		
Limites d'inflammabilité supérieure	Aucun renseignement disponible	
Limite inférieure d'inflammabilité	Aucun renseignement disponible	
Pression de vapeur	Aucun renseignement disponible	
densité de vapeur	Aucun renseignement disponible	
densité	0.92 @ 20C	
Solubilité dans l'eau	Insoluble dans l'eau	
Solubilité dans d'autres solvants	Aucun renseignement disponible	
Coefficient de partage	Aucun renseignement disponible	
Température d'auto-inflammation	Aucun renseignement disponible	
Température de décomposition	Aucun renseignement disponible	
Viscosité cinématique	Aucun renseignement disponible	
Viscosité dynamique	Aucun renseignement disponible	

10. Stabilité et réactivité

Réactivité

Aucune donnée disponible

Stabilité chimique

Stable dans les conditions d'entreposage recommandées.

Possibilité de réactions dangereuses

Aucun dans des conditions normales de traitement.

Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles.

Matières incompatibles

Agents oxydants forts. Acides. Halogènes.

Produits de décomposition dangereux

Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.

11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies d'exposition probables

Renseignements sur le produit	Éviter le contact avec la peau, les yeux et l'inhalation des vapeurs Nocif par inhalation Irritant pour les yeux, la peau et les voies respiratoires
Inhalation	Nocif par inhalation.
Contact avec les yeux	Peut causer une irritation.
Contact avec la peau	CAUSE UNE IRRITATION DE LA PEAU.
Ingestion	NE PAS goûter ou ingérer. NOCIF PAR INGESTION.

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Xylene 1330-20-7	= 4300 mg/kg (Rat)	> 1700 mg/kg (Rabbit)	= 5000 ppm (Rat) 4 h = 47635 mg/L (Rat) 4 h
Ethylbenzene 100-41-4	= 3500 mg/kg (Rat)	= 15354 mg/kg (Rabbit)	= 17.2 mg/L (Rat) 4 h
Solvent Naptha (petroleum) light aromatic 64742-95-6	= 8400 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rabbit)	> 5.2 mg/L (Rat) 4 h = 3400 ppm (Rat) 4 h
Triethoxyoctylsilane 2943-75-1	= 10060 µL/kg (Rat)	= 5910 µL/kg (Rabbit)	-
1,2,4-trimethylbenzene 95-63-6	= 3400 mg/kg (Rat)	> 3160 mg/kg (Rabbit)	= 18 g/m³ (Rat) 4 h
dibutyl phthalate 84-74-2	= 6300 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rabbit)	> 15.68 mg/L (Rat) 4 h
Toluene 108-88-3	= 636 mg/kg (Rat)	= 8390 mg/kg (Rabbit) = 12124 mg/kg (Rat)	= 12.5 mg/L (Rat) 4 h > 26700 ppm (Rat) 1 h

Informations sur les effets toxicologiques**Symptômes**

Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau. NOCIF PAR INHALATION.

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**sensibilisation**

Aucun renseignement disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Aucun renseignement disponible.

Cancérogénicité

Ce produit contient une ou plusieurs substances qui sont classées par le CIRC comme cancérogènes pour l'être humain (groupe I), probablement cancérogènes pour l'être humain (groupe 2A) ou peut-être cancérogènes pour l'être humain (groupe 2B).

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
Xylene 1330-20-7	-	Group 3	-	-
Ethylbenzene 100-41-4	A3	Group 2B	-	X
Toluene 108-88-3	-	Group 3	-	-

ACGIH (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)

A3 - cancérogène chez l'animal

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)

Groupe 2B - cancérogène possible pour l'homme

Inclassable comme cancérogène pour l'humain

OSHA (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis)

X - Présent

Toxicité pour la reproduction

Aucun renseignement disponible.

STOT - exposition unique

Aucun renseignement disponible.

STOT - exposition répétée

Aucun renseignement disponible.

Toxicité chronique

Éviter une exposition répétée. Peut causer des effets indésirables sur la moelle osseuse et le système hématopoïétique.

Effets sur les organes cibles Sang, système nerveux central, YEUX, Tractus gastro-intestinal, Appareil respiratoire, Peau.**Danger par aspiration**

Aucun renseignement disponible.

Mesures numériques de la toxicité - Renseignements sur le produit**Toxicité aiguë inconnue**

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du document du SGH .

ETAmél (orale) 4108 mg/kg

ETAmél (cutané) 2114 mg/kg mg/l

ETAmél 1.6 mg/l
(inhalation-poussière/brouillard)

12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Nom chimique	Algues/plantes aquatiques	Poissons	Toxicité pour les microorganismes	Crustacés
Xylene 1330-20-7	-	13.4: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 flow-through 2.661 - 4.093: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 static 13.5 - 17.3: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 13.1 - 16.5: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 flow-through 19: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 7.711 - 9.591: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 static 23.53 - 29.97: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 static 780: 96 h Cyprinus carpio mg/L LC50 semi-static 780: 96 h Cyprinus carpio mg/L LC50 30.26 - 40.75: 96 h Poecilia reticulata mg/L LC50 static	-	3.82: 48 h water flea mg/L EC50 0.6: 48 h Gammarus lacustris mg/L LC50
Ethylbenzene 100-41-4	4.6: 72 h Pseudokirchneriella subcapitata mg/L EC50 438: 96 h Pseudokirchneriella subcapitata mg/L EC50 2.6 - 11.3: 72 h Pseudokirchneriella subcapitata mg/L EC50 static 1.7 - 7.6: 96 h Pseudokirchneriella subcapitata mg/L EC50 static	11.0 - 18.0: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 static 4.2: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 semi-static 7.55 - 11: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 flow-through 32: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 static 9.1 - 15.6: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 static 9.6: 96 h Poecilia reticulata mg/L LC50 static	-	1.8 - 2.4: 48 h Daphnia magna mg/L EC50
Solvent Naptha (petroleum) light aromatic 64742-95-6	-	9.22: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50	-	6.14: 48 h Daphnia magna mg/L EC50
1,2,4-trimethylbenzene 95-63-6	-	7.19 - 8.28: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 flow-through	-	6.14: 48 h Daphnia magna mg/L EC50
dibutyl phthalate 84-74-2	1.2: 72 h Desmodesmus subspicatus mg/L EC50 0.4: 96 h Pseudokirchneriella subcapitata mg/L EC50 static	0.71 - 1.2: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 flow-through 0.31 - 5.45: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 static 1.24: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 flow-through 1.24 - 5.3: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 static 1.38 - 1.74: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 flow-through 0.42 - 1.28: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 static	-	2.99: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 Static 3.4: 48 h Daphnia magna mg/L EC50

Toluene 108-88-3	433: 96 h Pseudokirchneriella subcapitata mg/L EC50 12.5: 72 h Pseudokirchneriella subcapitata mg/L EC50 static	15.22 - 19.05: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 flow-through 12.6: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 static 5.89 - 7.81: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 flow-through 14.1 - 17.16: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 static 5.8: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 semi-static 11.0 - 15.0: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 static 54: 96 h Oryzias latipes mg/L LC50 static 28.2: 96 h Poecilia reticulata mg/L LC50 semi-static 50.87 - 70.34: 96 h Poecilia reticulata mg/L LC50 static	-	5.46 - 9.83: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 Static 11.5: 48 h Daphnia magna mg/L EC50
---------------------	---	--	---	--

Persistance et dégradabilité

Aucun renseignement disponible.

Bioaccumulation

Aucun renseignement disponible.

Nom chimique	Coefficient de partage
Xylene 1330-20-7	3.15
Ethylbenzene 100-41-4	3.118
1,2,4-trimethylbenzene 95-63-6	3.63
dibutyl phthalate 84-74-2	5.38
Toluene 108-88-3	2.65

Autres effets néfastes

Aucun renseignement disponible

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Méthodes de traitement des déchets**

Élimination des déchets L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et locales.

Emballage contaminé Ne pas réutiliser le contenant.

États-Unis - numéro de déchet EPA D001 U069

Nom chimique	RCRA	RCRA - Critère d'inscription	RCRA - Déchets de série D	RCRA - déchets de série U
dibutyl phthalate 84-74-2	U069	-	-	U069

Ce produit contient une ou plusieurs substances qui sont inscrites auprès de l'État de la Californie comme un déchet dangereux.

14. RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT

DOT	Non réglementé (Si expédié NON EN VRAC par transport terrestre)
N° ID/ONU	UN1866
Nom officiel d'expédition	Resin Solution
Classe de danger	3
Groupe d'emballage	III

IATA

N° ID/ONU	UN1866
Nom officiel d'expédition	Resin Solution
Classe de danger	3
Groupe d'emballage	III

IMDG

N° ID/ONU	UN1866
Nom officiel d'expédition	Resin Solution
Classe de danger	3
Groupe d'emballage	III

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**Inventaires internationaux**

TSCA	Est conforme à (aux)
LIS/LES	Est conforme à (aux)

Légende :

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (*loi réglementant les substances toxiques*)
 LIS/LES - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

**Règlements fédéraux aux
États-Unis****SARA 313**

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit contient un ou des produits chimiques soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Part 372

Nom chimique	No CAS	% en poids	SARA 313 - Valeurs de seuil %
Xylene - 1330-20-7	1330-20-7	40 - 70	1.0
Ethylbenzene - 100-41-4	100-41-4	10 - 30	0.1
1,2,4-trimethylbenzene - 95-63-6	95-63-6	1 - 5	1.0
dibutyl phthalate - 84-74-2	84-74-2	1 - 5	1.0

SARA 311/312 Catégories de dangers

Danger aigu pour la santé	oui
Danger chronique pour la santé	oui
Risque d'incendie	oui
Risque de décompression soudaine	Non
Danger de réaction	Non

CWA (Loi sur la qualité de l'eau)

Ce produit ne contient aucune substance polluante réglementée en vertu de la loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42) :

Nom chimique	CWA - Quantités à déclarer	CWA - Polluants toxiques	CWA - Polluants prioritaires	CWA - Substances dangereuses
Xylene 1330-20-7	100 lb	-	-	X
Ethylbenzene 100-41-4	1000 lb	X	X	X
dibutyl phthalate 84-74-2	10 lb	X	X	X
Toluene 108-88-3	1000 lb	X	X	X

CERCLA

Comme il est expédié, ce produit ne contient aucune substance réglementée comme une substance dangereuse en vertu de CERCLA (Comprehensive environmental response compensation and Liability Act) (40 CFR 302) ou de SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act) (40 CFR 355). Il peut exister des exigences particulières en matière de déclaration au niveau local, régional ou provincial pour des rejets de ce produit

Nom chimique	Quantités à déclarer de substances dangereuses	CERCLA/SARA - Quantité à déclarer	Quantité à déclarer
Xylene 1330-20-7	100 lb	-	RQ 100 lb final RQ RQ 45.4 kg final RQ
Ethylbenzene 100-41-4	1000 lb	-	RQ 1000 lb final RQ RQ 454 kg final RQ
dibutyl phthalate 84-74-2	10 lb	-	RQ 10 lb final RQ RQ 4.54 kg final RQ

États-Unis - Réglementations**des États****Proposition 65 de la Californie**

Ce produit contient les produits chimiques suivants de la Proposition 65

Nom chimique	Proposition 65 de la Californie
Ethylbenzene - 100-41-4	Carcinogen
dibutyl phthalate - 84-74-2	Developmental Female Reproductive Male Reproductive
Toluene - 108-88-3	Developmental Female Reproductive
Cumene - 98-82-8	Carcinogen

Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
Xylene 1330-20-7	X	X	X
Ethylbenzene 100-41-4	X	X	X
1,2,4-trimethylbenzene 95-63-6	X	X	X
dibutyl phthalate 84-74-2	X	X	X
Toluene 108-88-3	X	X	X

16. Autres renseignements**NFPA**

Risques pour la santé 2 Inflammabilité 2

Instabilité 0

Propriétés physiques et chimiques -

HMIS

Risques pour la santé Inflammabilité 2
2*

Dangers physiques 0

Protection individuelle X

Préparée par

Regulatory Department

Date d'émission 11-nov.-2014
Date de révision 11-nov.-2014

Note de révision

Aucun renseignement disponible

Avis de non-responsabilité

The information contained on the Material Safety Data Sheet has been compiled from data considered accurate. This data is believed to be reliable, but it must be pointed out that values for certain properties are known to vary from source to source. PROSOCO, Inc. expressly disclaims any warranty express or implied as well as any liability for any injury or loss arising from the use of this information or the materials described. This data is not to be construed as absolutely complete since additional data may be desirable when particular conditions or circumstances exist. It is the responsibility of the user to determine the best precautions necessary for the safe handling and use of this product for his unique application. This data relates only to the specific material designated and is not to be used in combination with any other material. Many federal and state regulations pertain directly or indirectly to the product's end use and disposal of containers and unused material. It is the purchaser's responsibility to familiarize himself with all applicable regulations.

Fin de la fiche signalétique